

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 23 FEVRIER 2016**

**N°19**

Le **vint-trois février mil seize** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :  
15/02/2016

Nombre de Conseillers :  
**15**

Présents :  
**12**

Votants :  
**14**

### **Etaient présents :**

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, QUINET, NIVERT, VEZIN, ALEXANDRE, GALTIE

Messieurs : BOUGOUIN, LAFLEUR, MURET, COCHIN

### **Absents excusés :**

M MILLIENNE, pouvoir donné à M LANGLOIS,  
M CABARET, pouvoir donné à Mme CABANILLAS,  
Mme GALERNE

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter trois points supplémentaires.

*Arrivée de Mme ALEXANDRE à 20h35*

Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Dotation de soutien à l'investissement public local
- Prix du Conseil Municipal peinture
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges CU GPSO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2016.**

Monsieur LAFLEUR demande à ce que les noms des élus votants contre ou s'abstenant soient notés sur les comptes-rendus.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2016.

### **1) Salle Polyvalente**

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'il a vu l'électricien afin de raccorder en direct les réfrigérateurs.

Après en avoir débattu en réunion de travail et lors de cette séance,

Le Conseil Municipal, à la majorité, trois voix contre (Mme ALEXANDRE, M BOUGOUIN, M MURET)

**DECIDE** de modifier le règlement de la location de la salle polyvalente de la façon suivante :

- Fin des locations à 2 h 00 du matin, exception faite pour les manifestations organisées par la Commune ou les Associations
- Caution principale:
  - Modifie l'intitulé : Dégradation ou nuisances sonores ou tapage nocturne,
  - Fixe le montant à 1 000 Euros
- Précise que la salle ne peut être louée qu'une seule fois par an par la même famille
- En cas de nuisances / tapage nocturne constatés lors d'une location : Interdira toute nouvelle location aux familles concernées.
- Interdit l'utilisation de tout matériel autonome ou sur batterie
- Ce présent règlement entrera en vigueur à partir du mois de mai 2016.

## **2) Dotation de soutien à l'investissement public local**

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la création d'un sanitaire PMR pour les deux classes niveau Primaire à l'Ecole,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 Février adoptant l'avant-projet de création d'un sanitaire PMR pour les deux classes niveau primaire à l'Ecole pour un montant de 29 903 euros HT soit 35 883.60 TTC et sollicitant une subvention dans le cadre de la DETR – programmation 2016,

Vu l'article 159 de la loi des finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la Dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016- Circulaire n 5835-SG du 15 janvier 2016,

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement public local année 2016,

**S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

Montant HT :	29 903.00 €
TVA 20% :	5 980.60 €
Montant TTC :	35 883.60 €
Dotation DETR sollicitée:	8 970.90 €
Dotation de soutien à l'investissement	14 951.50 €
Restant à la charge de la Commune :	11 961.20 €

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016, article 2313 section d'investissement,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **3) PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL - Peinture**

A l'occasion du Salon de Peinture, organisé par les Arts Jumeauvillois le samedi 23 et dimanche 24 avril 2016, deux prix du Conseil Municipal vont être remis. Il convient de fixer le montant de ces prix.

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les prix du Conseil Municipal à 50 € et à 30€.

## **4) Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) CU GPSO**

Le Conseil Communautaire, par délibération du 10 Février 2016, a procédé à la création de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) Aussi il convient de désigner un délégué titulaires et un suppléant :

Monsieur LANGLOIS Jean-Claude, Titulaire

Mme PIOT Muriel, Suppléante

## **Questions & Informations diverses**

Le planning des travaux de l'école est bien respecté.

Les travaux d'ERDF avancent sur la route de Maule et interviendront prochainement entre le 120 et 132 Grande Rue.

Distributions des sacs pour déchets verts : Le début de la collecte est le Mardi 5 avril. Un boîtage va être fait sur la commune pour informer que la distribution des sacs se fera sur 2 permanences à l'atelier municipal le mercredi 16 mars et le samedi 19 mars de 9h30 à 11h30.

3 courses cyclistes : De Goupillères à Hargeville :le 3 avril, De Maule à Andelu les :14 mai et 15 mai

Passage de voitures anciennes : Le 3 avril en début d'après-midi.

81<sup>ème</sup> randonnée pédestre Paris-Versailles-Mantes du 31 janvier 2016 : Au départ de Jumeauville, 245 inscrits pour 208 partants et 208 arrivés.

Le repas des Jumeauvillois aura lieu le 12 mars à 12h00.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,  
Jean-Claude LANGLOIS